



Refus d'exercice du droit de visite

Par **Eloane**, le **24/03/2011** à **12:57**

Bonjour,

je suis divorcé et j'ai un droit de visite pour mon fils de 15 ans qui vit chez sa mère (à qui je paye une pension alimentaire et qui fait tout pour amputer mon droit de visite et dresser mon fils contre moi);

A chaque visite, mon fils se comporte de manière insolente et insulte régulièrement son frère qui vit chez moi, ma compagne (derrière mon dos) et ses enfants et maltraite régulièrement mon chien;

Quelle est la procédure à suivre pour renoncer à mon droit de visite ?
Faut-il faire un courrier au JAF ?

Merci pour vos réponses;

Par **Melanie555**, le **24/03/2011** à **13:06**

le droit de visite est un droit et non un devoir. Si vous voulez priver votre fils de son père, vous n'avez qu'à ne pas exercer ce droit.

La mère peut en revanche saisir le juge pour demander une révision de la pension alimentaire.